

février 2006

N°2

La Lettre de la Mission Régionale pour L'Éducation de Base en Haute-Normandie

Le Centre Ressources Illettrisme Alphabétisation

La Chargée de Mission Régionale Illettrisme

Forum des pratiques, suites et territorialisation



Les rencontres d'avril 2005 organisées par l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme, également rencontre internationale de la francophonie, étaient accolées au colloque paneuropéen de l'Unesco. Après avoir édité les « premiers échos » de ces journées, l'ANLCI a publié en fin d'année l'intégralité des travaux du Forum des pratiques. Cette publication existe sous deux formes, en CD et en DVD. Elle contient tant les synthèses des travaux réalisés avant la rencontre par les groupes de travail nationaux et régionaux, mais aussi les contributions retenues dans le cadre de l'appel à communication ainsi que tous les documents « powerpoint » qui ont servi de support aux interventions des 14 ateliers. Comme prévu, les travaux débutés plusieurs mois en amont de cette manifestation vont se poursuivre et s'enrichir encore plusieurs mois pour se terminer mi 2007. Ainsi, dès aujourd'hui, une suite aux travaux du groupe « professionnalisation des intervenants de la lutte contre l'illettrisme » est téléchargeable sur le site de l'agence www.alnci.fr. Il procure un schéma directeur de la professionnalisation ainsi que divers éléments de cadrage sur le métier de formateur en formation de base. Jusqu'à fin 2006, des réflexions actions, des manifestations pourront être menées afin de « territorialiser » des thèmes abordés lors de ces journées. En Haute-Normandie a été choisi le thème de la formation des salariés qui se trouve être une priorité du Plan d'Action Régional de Lutte contre l'Illettrisme (cf. article sur la mise en œuvre de cette priorité).

Dossier du mois

Sommaire

- DOSSIER DU MOIS :
Le projet de loi sur l'égalité des chances et l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme
- Le PAREB
- La Commission Ressources
- Les Programmes Familiaux Locaux
- Le Plan Défense 2ème Chance
- Le français au service de la cohésion sociale
- L'apprentissage de la lecture à l'école primaire
- Santé et littérisme : des passerelles à construire
- « littérisme »
- La semaine 2006 de la langue française
- Quelques idées de lecture

Le projet de loi sur l'égalité des chances et l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

Le projet de loi pour l'égalité des chances a pour objet de mettre fin aux situations d'inégalité des chances et aux discriminations dont sont victimes les populations des quartiers difficiles, particulièrement les jeunes. Il vise à renforcer la cohésion sociale.

Dans ce cadre, créée en 2000 sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP permettant un partenariat public-privé avec la participation d'entreprises) par le gouvernement Jospin, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) basée à Lyon, s'est retrouvée menacée ces dernières semaines par la création de l'Agence pour la cohésion sociale.

Malgré l'efficacité et la crédibilité que l'on reconnaît à cette structure, l'avant-projet de loi « pour l'égalité des chances » prévoyait le transfert, à compter du 1er janvier 2007, des missions de l'ANLCI à la future Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances. Selon M. Borloo, cette Agence de cohésion

sociale serait « *un outil de coordination, pas de fusion* » du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD), de la DIV (Délégation interministérielle à la Ville) et de l'ANLCI.

Le secrétaire général de l'ANLCI, Hervé Fernandez, redoute que « l'illettrisme » ne soit noyé dans une lourde structure publique. « *Le problème de l'illettrisme est spécifique, il dépasse les couches sociales et la question des banlieues* ».

L'ensemble des partenaires de l'ANLCI, ses employés et sa direction mais également des organismes chargés de la collecte des fonds pour la formation, le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie ont protesté.

Ces réactions étaient d'autant plus vives que le 1er décembre dernier, le Journal Officiel publiait le texte prolongeant pour cinq ans les missions de l'agence...

Finalement, ce transfert de mis-

sions a été retiré du projet de loi pour l'égalité des chances le 10 janvier 2006. Les deux structures (ACS et ANLCI) devront cependant travailler de manière coordonnée sur la lutte contre l'illettrisme. Par ailleurs, un renforcement de la lutte contre l'illettrisme en région a été annoncé.

Même si l'ANLCI ne semble plus concernée, le FASILD reste quant à lui impliqué, puisque la nouvelle agence et l'ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations) devraient, semble-t-il, se partager quelques unes des missions et des moyens.

Pour en savoir plus sur le projet de loi pour l'égalité des chances : http://www.legifrance.gouv.fr/ht ml/actualite/actualite_legislative/pl_egalitedeschances.htm

Le PAREB :



De nombreuses entreprises ont déjà inscrit les formations de base dans leur plan de formation pour des résultats plus que probants

www.formationdebase.net



Cette plaquette est destinée aux professionnels de l'éducation et de la formation, et constitue un outil d'information sur les lieux de ressources institutionnels impliqués dans la lutte contre l'illettrisme en Haute-Normandie



Nouvelles du PAREB

Le Plan d'Action Régional en faveur de l'Éducation de Base, les entreprises et les salariés

Le PAREB, validé le 6 juillet 2005, est dorénavant dans sa phase de mise en œuvre. Les 13 responsables des 35 fiches actions ont lancé ou s'apprêtent à lancer les travaux permettant la concrétisation des objectifs visés.

Les partenaires du groupe de travail Entreprise dont les pistes d'actions ont été intégrées dans le plan d'action régional ont été réunis mi-décembre 2005 par la chargée de mission avec l'appui du responsable du Centre de Ressources Illettrisme Alphabétisation.

Il s'avère que la formation de base en entreprise n'est pas encore une démarche aisée ni pour les chefs d'entreprises, ni pour les salariés. Et ce malgré les possibilités que les textes de loi relatifs à la formation en entreprise offrent et l'inscription de la lutte contre l'illettrisme dans le code du travail. De même des accords de branche

priorisent la formation de base des salariés.

Dans ce contexte où la non maîtrise des savoirs de base est encore ressentie comme dévalorisante, le PAREB tente par une action partenariale d'aider à une prise de conscience des acteurs en les sensibilisant, d'aider à trouver les mots pour convaincre tant en direction des responsables des entreprises, des salariés que des représentants du personnel.

Dans notre région, des OPCA et des entreprises se sont déjà lancés dans la formation des salariés ne maîtrisant pas les fondamentaux.

Au niveau national, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a signé des conventions avec des OPCA qui ont inscrits clairement dans leurs politiques leur volonté de mise en œuvre d'actions concourant à l'acquisition des savoirs de base.

C'est à partir de ces volontés nationale et régionale que la réflexion et la proposition de concrétisation d'une campagne d'action en direction des entreprises et de leurs salariés a vu jour.

Cette campagne aurait également vocation à s'adresser à la population en son entier afin de dédramatiser la problématique de la non maîtrise des savoirs de base, afin que dans les familles le sujet puisse être abordé plus sereinement, que des personnes salariées ou non salariées puissent faire le pas et s'engager dans un parcours de formation.

Après deux réunions de cadrage, il semble que la campagne d'action pourrait débuter dès le printemps et se terminer par une manifestation régionale à la fin de l'année.

La Commission Ressources Formation

Définie comme priorité nationale, la lutte contre l'illettrisme recouvre plusieurs champs d'actions, notamment la prévention au profit des enfants et de leur famille et la formation des jeunes et des adultes. Elle est transversale à plusieurs politiques et à des pratiques partenariales diverses d'administrations, d'institutions...

Aller plus loin dans cette transversalité a été le souci d'un travail proposé aux partenaires qui composent la commission ressources-formation (CRIA, SCEREN-CRDP, DRDAF, CNFE-PJJ-PTF, DAFCO-CAFOC, DEF-PAR, CASNAV, IUFM, DRDJS).

Cette commission travaille sur des champs de compétences

reconnus où a été repérée une évidence complémentarité :

- l'information sur les ressources de chacun, sur les lieux de consultation et de prêts des moyens documentaires, ressources pédagogiques, documents de fond etc., tous liés à la lutte contre l'illettrisme sur les champs de la prévention et de la remédiation. Une réserve documentaire dite « des incontournables » a été élaborée et figure sur le site de la MIREB (www.grli-rouen.fr) ;

- la constitution d'une équipe régionale polyvalente et pluridisciplinaire en capacité de former et de sensibiliser des publics divers tels que des formateurs de formation continue, des enseignants, des éduca-

teurs, des acteurs de terrain etc. avec le souci du développement d'une culture commune et de pratiques en cohérence est en cours d'élaboration.

A été réalisée une plaquette destinée aux professionnels de l'éducation et de la formation. Elle constitue un outil d'information sur les lieux de ressources institutionnels impliqués dans la lutte contre l'illettrisme en Haute Normandie. Elle est en cours d'actualisation.

Dans le cadre de la Biennale de l'Education, organisée par l'INRP à Lyon du 11 au 14 avril 2006, l'ANLCI organise un colloque sur la notion de **COMPETENCE** le 13 avril 2006 à Lyon de 18 à 20h. Pour participer, le faire savoir à l'ANLCI

L'ONL consacre cette année sa *Journée à la Maîtrise de la langue*. Les intervenants, membres de l'Observatoire et spécialistes, feront le point sur deux champs disciplinaires étroitement liés à la lecture et à la production de l'écrit : **l'orthographe et la grammaire**. Mercredi 08 mars 2006 à la BNF (Paris 13^e)



La **JAPD** (journée d'appel à la préparation de la défense) est obligatoire

Programmes familiaux locaux

Prévention de l'illettrisme - Appui aux parents

Public concerné : les programmes familiaux locaux concernent les parents des enfants qui apprennent à lire et à écrire. Ils s'adressent en priorité aux parents des élèves des écoles potentiellement exposés à rencontrer des difficultés scolaires, sites où le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place un dispositif de prévention de l'illettrisme au cycle des apprentissages fondamentaux.

Objectifs : le but est de mettre fin à la spirale d'un problème souvent intergénérationnel qui va du passé scolaire difficile ou inexistant des parents aux difficultés d'apprentissage de leurs enfants.

Ces programmes s'inscrivent à la fois dans les politiques éducatives et culturelles et dans les politiques de formation et d'insertion des adultes. Ils conjuguent plusieurs dimensions de la lutte contre l'illettrisme : la prévention pour éviter que l'illettrisme ne prenne racine dès l'enfance, l'accompagnement social et culturel

des personnes en difficulté, le développement des compétences de base des adultes.

Contenus : ils visent à accompagner les parents pour leur permettre, selon leurs besoins, de :

- renforcer la place de la lecture dans la vie familiale ;
- (re)nouer, eux-mêmes, une relation positive avec l'écrit ;
- avancer vers une relation plus constructive avec l'école ;
- bénéficier d'activités de soutien à la parentalité en lien avec l'accompagnement de leurs enfants au moment des premiers apprentissages ;
- s'engager, si nécessaire, dans une démarche de formation de base pour se perfectionner dans la maîtrise de l'écrit, voir pour apprendre à lire et à écrire.

Les **actions** s'organisent autour de 4 axes :

- L'axe « scolarité » qui vise à rapprocher les familles et l'é-

cole, qui aide les parents à mieux appréhender et suivre la scolarité de leurs enfants ;

- L'axe « lire en famille » qui, autour du livre, donne aux parents et aux enfants l'occasion d'approcher ensemble, et de manière nouvelle, la lecture et l'écriture ;

- L'axe « parentalité » qui vise à soutenir les parents pour qu'ils exercent pleinement leur rôle lors de l'apprentissage des savoirs fondamentaux ;

- L'axe « formation de base » destiné aux parents les plus éloignés de l'écrit afin qu'ils renouent avec les apprentissages au moment même où leurs enfants les découvrent.

Partenariat : ils constitueront un des volets des plans d'action régionaux de lutte contre l'illettrisme à l'initiative de l'ANLCI, avec la contribution des services de l'État, des collectivités locales, de la société civile et de l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

Le plan Défense 2ème Chance

Le dispositif «Défense 2ème chance» est une initiative conjointe entre le ministère de la défense et le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Il constitue également l'un des volets du «service civil volontaire» et s'inscrit dans l'avant-projet de loi «égalité des chances».

Le plan «Défense 2ème chance» est un dispositif d'insertion sociale et professionnelle réalisé au profit des jeunes en difficulté. Il s'adresse aux filles et garçons, sans diplôme ni em-

ploi, âgés de 18 à 21 ans, en échec scolaire (repérés lors des JAPD).

Il propose une formation allant de six mois à deux ans, comprenant un apprentissage des règles de la vie en société, une mise à niveau des fondamentaux scolaires (français, orthographe, mathématiques), une formation professionnelle et des activités sportives. Cet enseignement est dispensé dans des établissements d'insertion de la Défense (EID) ; à terme, 40 sites devraient accueillir ces

centres.

L'encadrement de contact est constitué d'anciens militaires ayant l'expérience de la formation des jeunes, recrutés sur acte de volontariat. L'encadrement pédagogique est assuré par des professeurs de l'éducation nationale en situation de détachement, et par des formateurs du secteur privé assurant des vacances.

La Haute-Normandie devrait disposer d'un site pour implanter un EID dans l'Eure, probablement à Val de Reuil.

Le français au service de la cohésion sociale



Rapport consultable sur :
http://www.culture.gouv.fr/cultu-dg/f/rapport/2005/rapport_parlement_2005.pdf

La langue est le premier des liens sociaux. La maîtrise de la langue permet l'accès à l'information et à la culture, mais aussi à l'insertion sociale, à la réussite professionnelle et à l'exercice des droits civiques. Elle contribue à fonder un sentiment d'appartenance à une communauté.

L'Etat a donc une responsabilité particulière dans son apprentissage, sa transmission et dans la définition d'une politique de la langue. L'objectif de cette politique est de mettre le français au service de la cohésion sociale et de contribuer à la promotion de notre langue en Europe et dans le monde.

La XIème Semaine de la langue française et de la francophonie, l'organisation en 2006 d'un Festival des cultures francophones « Francoffonies » visent à **mobiliser le grand public** en lui donnant l'occasion d'exprimer son attachement à notre langue.

Le Gouvernement souhaite amplifier ces actions, notamment en direction du monde du travail, où plusieurs études ont montré que des sociétés françaises sont de plus en plus nombreuses à faire de l'anglais leur langue de travail. Dans cet

esprit, la délégation générale à la langue française et aux langues de France doit engager un dialogue avec les partenaires économiques et sociaux pour définir des mesures aptes à favoriser le français et la diversité linguistique dans l'entreprise, et le cas échéant pour mettre en place un organisme susceptible de dégager des moyens nouveaux en liaison avec le secteur privé.

La politique de la langue française vise à **garantir aux citoyens un « droit au français »**, en leur permettant notamment de disposer dans leur vie quotidienne, au travail, pour l'accès au savoir et à la culture, d'une information en langue française, qui n'est pas sans incidences sur la santé et la sécurité des consommateurs et des salariés.

La politique de la langue française est également, et prioritairement, **mise au service de la cohésion sociale**. Si la langue est le plus fort des liens sociaux, elle peut être aussi la première des exclusions. Le ministère de la culture et de la communication a entrepris d'inscrire cette priorité dans l'ensemble de ses actions : les directions régionales des affaires culturelles sont invitées à

faciliter l'accès à la culture par la maîtrise du français. Le cadre de référence d'un Diplôme initial de langue française a également été mis au point. Ce diplôme pourra constituer un volet du contrat d'accueil et d'intégration proposé à tout étranger admis pour la première fois au séjour en France en vue d'une installation durable. Par ailleurs, des travaux pour la simplification du langage administratif permettant de rendre plus accessibles les formulaires les plus usités sont en cours (carte d'identité, RMI, feuilles de soins, etc.).

Offrir des repères linguistiques forts au citoyen, à l'usager, au consommateur, consiste enfin à **accompagner l'enrichissement et la modernisation de la langue**. S'agissant de la terminologie officielle, la Commission générale de terminologie et de néologie a mis en place de nouvelles procédures afin de raccourcir les délais entre le constat d'un besoin d'expression et la production d'un terme nouveau appelé à entrer dans l'usage. Les acquis de la production terminologique seront également plus largement diffusés. Le service public de l'audiovisuel sera sollicité pour sensibiliser des concitoyens à l'emploi des nouveaux termes.

Rapport téléchargeable :
http://onl.inrp.fr/ONL/publications/publi2005/onl_2005.pdf



L'apprentissage de la lecture à l'école primaire

Le rapport commun de l'Inspection générale et de l'Observatoire national de la lecture (ONL), intitulé **L'apprentissage de la lecture à l'école primaire**, ne remet pas en cause les programmes de 2002 et se situe en deçà des déclarations ministérielles en faveur de la méthode syllabique. En effet, l'opposition « méthode globale » / « méthode syllabique » y est qualifiée de « dépassée ». « Le véritable enjeu actuel est ailleurs ».

L'Inspection mentionne également les résultats honorables de l'école française (plusieurs enquêtes situent la France dans un rang médian).

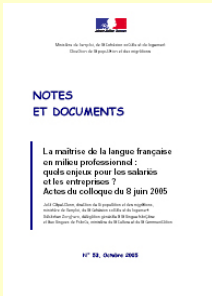
Pour autant l'Inspection signale des faiblesses et concède au ministre qu'il existe des traces de méthodes semi-globales en vogue dans les années 1970 chez les maîtres et formateurs anciens. La réforme de 2002 est bonne mais « elle se heurte, d'une part, à la difficulté de devoir être expliquée par les formateurs et l'encadrement pédagogique (or, ils en maîtrisent mal les caractéristiques), d'autre part, au renouvellement nécessaire des outils et manuels d'accompagnement de l'apprentissage par les éditeurs ».

L'Inspection analyse les prati-

ques constatées de la maternelle à la sixième et signale des points faibles. Ainsi ils soulignent en maternelle des efforts à produire pour l'appropriation du langage oral. Au CP « l'enseignement de l'identification des mots est le plus souvent insuffisant » tout comme l'apprentissage de l'écriture et la littérature de jeunesse trop négligée. L'Inspection insiste sur la nécessité d'élargir la culture des élèves.

Toutes les propositions du rapport de l'Inspection générale et de l'ONL portent sur la formation des personnels et non sur la querelle des méthodes.

Actes du colloque du 8 juin 2005 intitulés « la maîtrise de la langue française en milieu professionnel : quels enjeux pour les salariés et les entreprises ? »



Ils sont téléchargeables : http://www.culture.gouv.fr/cultu-re/dgjf/maitrise_langue/Actes_colloque0806051.pdf

Le CRIA propose une nouvelle brochure d'information qui présente l'activité et l'offre de formation des Ateliers de Formation de Base (AFB) de son réseau en Haute-Normandie ; brochure financée par la DRTEFP



Santé et littérisme* : des passerelles à construire

Le CRIA participe actuellement, en tant qu'expert, à un groupe d'étude intitulé « Outils d'éducation à la santé des personnes en grande précarité » (SDF, personnes fréquentant les lieux d'accueil de jour, personnes hébergées dans les structures d'hébergement d'urgence, en CHRS...), ceci, à l'occasion de l'élaboration du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins de seconde génération (PRAPS II).

La question santé dans ses liens avec l'illettrisme a déjà été évoquée à plusieurs reprises : les problèmes d'audition, de vision ou du langage étant signalés par exemple comme fréquents avec ce public, surtout chez les jeunes.

Il apparaît statistiquement, bien que les corrélations ne soient pas évidentes à établir, que cette population en situation d'illettrisme est à la fois celle qui aurait le plus besoin de soins et celle qui est la moins utilisatrice de prestations de santé.

Assurément, la maladie ou les handicaps sont des facteurs qui perturbent les apprentissages. Et en retour, le cumul des difficultés ne facilite pas leur résolution.

Certains surmontent ces entraves et s'en servent même comme levier, mais la majorité se perd dans cette surcharge de problèmes et évacue vite les questions de santé comme d'illettrisme.

Et pourtant, l'accès au droit n'en est pas la cause (plus de 60 % parmi les plus fragilisés

ont des droits ouverts) mais plutôt l'utilisation de ces droits.

Il ne s'agit pas d'ignorance mais d'une volonté d'ignorance...

On retrouve les stratégies d'évitement propre à la situation d'illettrisme.

D'autres parallèles peuvent être établis en écoutant l'expérience des professionnels chargés de la santé des personnes en grande précarité :

- la demande est absente ou ne s'exprime que par des chemins détournés ;

- la santé n'est abordée qu'en cas de crise ;

- un travail sur la santé s'envisage surtout quand les personnes sont dans une dynamique de réinsertion ;

- le travail auprès des SDF s'effectue dans l'immédiateté ;

- le premier travail est un travail d'écoute.

Il est clair que ce constat peut donc facilement être transposé au champ de la formation pour des personnes en grande fragilité avec les savoirs de base.

Et de la même façon, nous nous heurtons au même dilemme : comment répondre à cette absence de demande claire ? Comment la susciter sans la contraindre ?

Nos réponses peuvent donc s'apprécier conjointement.

A l'énoncé de nos principes consistant à nous appuyer sur les compétences des appre-

nants, les professionnels de santé témoignent à leur tour des compétences qu'il faut être en mesure de développer pour survivre dans la rue. En avoir conscience leur apparaît utile aussi dans leur pratique professionnelle.

De leur côté ils évoquent la nécessité de ne pas déresponsabiliser, de ne pas vouloir « réparer » le corps à tout prix.

Et lorsque la demande de soin surgit, ils insistent sur l'importance, car elle ne se représentera pas, d'y répondre sans délai et sans intermédiaires, même partiellement ou ponctuellement.

Si la réponse est appropriée, alors un travail plus approfondi peut s'engager.

Ces expériences vécues dans un champ professionnel différent, nous interpellent et nous confortent sur nos projets et nos modes d'intervention : être en capacité, nous aussi, d'apporter des **propositions concrètes et personnalisées**, peut être moins ambitieuses **mais immédiates et à effets visibles rapides**.

Au-delà de ces constatations, des passerelles sont manifestement à construire pour enrichir les pratiques des deux secteurs professionnels.

* Littérisme = cf. définition p. 6

Terminologie, néologisme, vocabulaire : entrée de "littérisme"

- **Savoir pour réussir,**
- **Les assises régionales de la lecture,**
- **Le cadre de référence stratégique national / contrat de plan**

(...) seront abordés dans la lettre de la MIREB n°3

littérisme, n.m.

Domaine : Éducation

Définition : Capacité à lire un texte simple en le comprenant, à utiliser et à communiquer une information écrite dans la vie courante

Note : Ce terme est l'antonyme d'« illettrisme », qui ne doit pas être confondu avec « analphabétisme »

Équivalent étranger : literacy

Source : texte officiel du J.O n° 201 du 30 août 2005 page 14061

Pour la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, l'emploi de "littérisme doit se généraliser rapidement dans le combat pour l'accès de tous au savoir et à la culture". "La lutte contre l'illettrisme exige le recours à des moyens humains et financiers mais nécessite aussi des outils conceptuels permettant d'appréhender des situations sociales et de leur apporter des réponses adaptées", ajoute-t-elle.

XIème Semaine de la langue française et de la francophonie - du 17 au 26 mars 2006 -

Programme des **manifestations régionales** de la Semaine de la Langue Française disponible courant février auprès du service « Livre et lecture » de la DRAC de Haute-Normandie
<http://www.semainelf.culture.fr>

La *Semaine de la langue française* est organisée conjointement par le ministère de la culture et de la communication (délégation générale à la langue française et aux langues de France) et par le ministère des affaires étrangères (service des affaires francophones) autour de la Journée internationale de la francophonie qui a lieu chaque année le 20 mars. Cette campagne de sensibilisation a pour objectif de faire découvrir la richesse de la langue française et de montrer combien il est important de la maîtriser au cœur de l'apprentissage et des savoirs. La langue, orale ou écrite, permet l'expression personnelle, le dialogue avec l'autre, l'accès à la citoyenneté et à la culture.

Cette onzième édition revêtira un caractère exceptionnel, puisqu'elle marquera le coup d'envoi d'une saison entièrement consacrée à la francophonie, le festival francophone en France ("Francoffonies!") du 16 mars au 9 octobre 2006.

Quelques idées de lecture...

Disponibles au CRIA Haute-Normandie

Des entreprises se mobilisent contre l'illettrisme - Habitat Formation (disponible sur : www.habitat-formation.fr/fichiers/illettrisme.pdf)

Cette publication présente les résultats de deux années de mise en œuvre du plan d'action et s'efforce d'en tirer des enseignements utiles à tous. Il ressort en particulier que les difficultés de la lutte contre l'illettrisme en entreprise, souvent mises en exergue, peuvent être facilement levées avec un minimum de méthode, et que les résultats des actions menées sont particulièrement bénéfiques pour tous.



La formation aux savoirs de base : guide méthodologique - Uniformation (disponible sur : http://www.uniformation.fr/texte/imgtexte/imgtitre/logo_pdf)

Conscient de la difficulté des entreprises à appréhender l'adaptation des salariés à l'emploi, Uniformation a élaboré ce guide. Il s'articule en 5 parties. Les trois premières apporteront des éléments de réponses sur le repérage des salariés, la formation d'accompagnateurs et les actions aux savoirs de base. La quatrième partie est une sorte de boîte à outils non exhaustive. Enfin la dernière a pour but de recueillir les demandes.



Mission Régionale pour l'Education de Base en Haute-Normandie

Espace Régional Emploi Formation
98 avenue de Bretagne
Immeuble Normandie 1
76100 ROUEN

Téléphone : 02.32.18.49.30
Télécopie : 02.32.18.49.31
Messagerie : madli@gri-rouen.fr
danielle.colombel@haute-normandie.pref.gouv.fr

Retrouvez-nous sur : www.gri-rouen.fr

Ce numéro a été réalisé par la MIREB de Haute-Normandie.

La lettre de la MIREB paraît 4 fois par an.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Maquette et mise en page :
Julie Rion

La Mission Régionale pour l'Education de Base...

...est composée de deux entités qui sont :

- la Chargée de Mission Education de Base auprès du Préfet de Région et de l'ANLCI

Danielle Colombel,

- le Centre Ressources Illettrisme Alphabétisation

Jean-Philippe MERCIER,
Responsable du CRIA

Aicha TALBI,
Coordonnatrice MIREB

Julie RION en remplacement d'**Elise DEHAYS,**
Documentaliste / animatrice multimédia du CRIA

N° Indigo 0 820 33 34 35
0,15 € TTC/min



Direction régionale du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle
de Haute-Normandie

